



Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris

Troisième partie de la première session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 10 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord
de Paris sur la troisième partie de sa première session**

Rapporteuse : M^{me} Anna Serzysko (Parties visées à l'annexe I de la Convention)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Groupe de travail spécial) a tenu la troisième partie de sa première session au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne) du 8 au 18 mai 2017.
2. Les Coprésidentes du Groupe de travail spécial, M^{me} Sarah Baashan (Parties non visées à l'annexe I) et M^{me} Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I), ont ouvert la troisième partie de la première session le lundi 8 mai 2017 et ont souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Elles ont également remercié M^{me} Anna Serzysko (Parties visées à l'annexe I) d'assurer les fonctions de rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour de sa première session à sa 2^e séance, le 20 mai 2016¹. L'Accord de Paris étant entré en vigueur le 4 novembre 2016, le Groupe de travail spécial a estimé, lors de la deuxième partie de sa première session,

¹ FCCC/APA/2016/2, par. 9.



qu'il n'y avait plus de travaux à mener au titre du point 8 a) de l'ordre du jour, intitulé « Préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris »². Par conséquent, cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la troisième partie de sa première session.

4. En réponse à l'invitation faite par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa onzième session³, la Conférence des Parties, à sa vingt-deuxième session, a renvoyé les questions relatives au Fonds pour l'adaptation au Groupe de travail spécial⁴. Lors de la deuxième partie de sa première session, ce dernier a décidé d'examiner ces questions au titre du point 8 b) de son ordre du jour, intitulé « Préparation de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris »⁵. Cet examen se poursuit au titre du même point, qui est devenu le point 8 a) compte tenu de ce qui est indiqué au paragraphe 3 ci-dessus. L'ordre du jour de la troisième partie de la première session se lisait donc comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - c) Organisation des travaux de la session.
3. Nouvelles lignes directrices concernant la section de la décision 1/CP.21 relative à l'atténuation :
 - a) Caractéristiques des contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 26 ;
 - b) Information destinée à faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national, visée au paragraphe 28 ;
 - c) Comptabilisation des contributions des Parties déterminées au niveau national, visée au paragraphe 31.
4. Nouvelles lignes directrices concernant la communication relative à l'adaptation, notamment intégrée dans la contribution déterminée au niveau national, visée à l'article 7, paragraphes 10 et 11, de l'Accord de Paris.
5. Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.
6. Questions relatives au bilan mondial visé à l'article 14 de l'Accord de Paris :
 - a) Définition des sources de données pour le bilan mondial ;
 - b) Élaboration des modalités du bilan mondial.
7. Modalités et procédures visant à assurer le bon fonctionnement du comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect des dispositions visé à l'article 15, paragraphe 2, de l'Accord de Paris.
8. Questions diverses concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris :
 - a) Préparation de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
 - b) Bilan des progrès réalisés par les organes subsidiaires et les organes constitués dans l'exécution du mandat qui leur a été confié en vertu de l'Accord de Paris et de la section III de la décision 1/CP.21, afin de promouvoir et faciliter la coordination et la cohérence dans l'exécution

² FCCC/APA/2016/4, par. 9.

³ Décision 1/CMP.11, par. 9.

⁴ FCCC/CP/2016/10, par. 18.

⁵ FCCC/APA/2016/4, par. 5.

du programme de travail et, s'il y a lieu, de prendre des mesures, éventuellement sous forme de recommandations.

9. Questions diverses.
10. Clôture et rapport de la session.

Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À sa 8^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné ce point et a rappelé qu'il avait arrêté, pendant la première partie de sa première session, les modalités de l'organisation des travaux de la session^{6, 7}. Afin d'examiner les points 3 à 8 de l'ordre du jour dans un cadre unique, il a constitué un groupe de contact qui a entrepris des consultations informelles sur chacun de ces points. Conformément à ce que le Groupe de travail spécial avait décidé, ces consultations ont été animées par les cofacilitateurs suivants :

- a) Point 3 : M. Sin Liang Cheah (Singapour) et M^{me} Gertraud Wollansky (Autriche) ;
- b) Point 4 : M. Nicolas Zambrano Sánchez (Équateur) et M^{me} Beth Lavender (Canada) ;
- c) Point 5 : M. Xiang Gao (Chine) et M. Andrew Rakestraw (États-Unis d'Amérique) ;
- d) Point 6 : M. Xolisa Ngwadla (Afrique du Sud) et M^{me} Ilze Prūse (Lettonie) ;
- e) Point 7 : M^{me} Janine Felson (Belize) et M. Peter Horne (Australie) ;
- f) Point 8 (questions relatives au Fonds pour l'adaptation) : M^{me} Maria del Pilar Bueno (Argentine) et M. Pieter Terpstra (Pays-Bas) ;
- g) Point 8 (autres questions) : M^{me} Sarah Baashan (Arabie saoudite) et M^{me} Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande).

III. Rapports sur les points 3 à 9

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 10 de l'ordre du jour)

6. À sa xx séance, le xx mai, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport sur la troisième partie de sa première session et a autorisé la Rapporteuse à l'achever avec le concours du secrétariat et sous la direction des coprésidentes.

⁶ FCCC/APA/2016/4, par. 14.

⁷ FCCC/APA/2016/2, par. 21.